

Exercice de gestion de crise de la centrale nucléaire de Civaux les 24 et 25 janvier 2024

Dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par l'État et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français, les services de l'État et la centrale nucléaire de Civaux procéderont à une simulation d'accident les 24 et 25 janvier prochains.

QUI PARTICIPE À CET EXERCICE ?

EDF, la préfecture de la Vienne, les communes, les services de secours et de sécurité, l'Autorité de sûreté nucléaire et les services d'appui technique (l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, la Mission nationale d'appui à la gestion de risque nucléaire) participent à cet exercice.

La réalisation de cet exercice est une obligation réglementaire.

COMMENT SE DÉROULE L'EXERCICE ?

A partir d'un scénario fictif, non connu des participants, un accident nucléaire sera simulé à la centrale de Civaux, la journée du 24 janvier 2024.

Ce scénario amènera la direction de la centrale à déclencher son plan d'urgence interne. En fonction des événements, le préfet de la Vienne mettra progressivement en place le centre opérationnel départemental (COD), le poste de commandement opérationnel (PCO) et déclenchera le plan particulier d'intervention (PPI).

L'exercice permettra ainsi de tester la chaîne de décision des pouvoirs publics, en lien avec les maires, pour la mise en œuvre d'actions de protection de la population.

La journée du 25 janvier 2024 se concentrera sur un atelier d'activation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Civaux et à l'approfondissement par les services de certaines actions du PPI.

QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

Cet exercice vise à :

- tester le fonctionnement de l'organisation prévue dans l'hypothèse d'un accident nucléaire par tous les acteurs concernés;
- vérifier la capacité des acteurs à communiquer entre eux en situation de crise;
- informer la population et rappeler la conduite à tenir en cas d'accident.

SUIS-JE CONCERNÉ ?

En fonction du scénario, cet exercice nucléaire pourra concerner les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale.

Tout au long de l'exercice, des messages d'alerte pourront être diffusés, notamment via les sirènes fixes de la centrale, les moyens d'alerte des communes et le dispositif d'information par SMS FR-ALERT.

Des moyens de sécurité et de secours pourront également être déployés.

Aucune action n'est attendue de votre part pendant sa réalisation.

J'AI DES QUESTIONS ?

En prévision de cet exercice, la population des communes concernées par le PPI est invitée à s'informer lors de la réunion publique :

le mardi 16 janvier, à 18 h 15 à l'espace EDF Odyssélec (lieu d'accueil des visiteurs de la centrale de Civaux)

PPI 0 KM - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX

Le plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'Etat pour protéger les personnes, les biens et l'environnement, et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation nucléaire.

Le PPI est défini sur un territoire délimité autour de la centrale de Civaux. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans ce périmètre de 20 km autour de la centrale ? Alors vous êtes concernés.







